Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20261026-DELIB_2026_56-DE

Département
Finistère

Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-56

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 26 OCTOBRE 2026

Le lundi 26 octobre 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le mercredi 21 octobre 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Mme MOAL-CANEVET Gwendoline qui a donné procuration à M. LE DIZES Philippe ; Mme SIMON Marie-Emmanuelle qui a donné procuration à Mme LE LOC'H Pauline ; M. PERON Pascal qui a donné procuration à M. GUICHAOUA Claude ; Mme LAGADEC Laura qui a donné procuration à M. TRETOUT Nicolas ; Mme PAILLOT Chloé qui a donné procuration à Mme LE BEC Jeanne et M. NACHON Antoine qui a donné procuration à Mme DARNAJOU NACHON Marie.

Présents : 9 Procurations : 6 Votants : 15

I. BUREAU MUNICIPAL

1.1 Réorganisation du bureau municipal

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme DARNAJOU NACHON, reçu le 12 octobre 2026 dans lequel elle souhaite, à compter du 1er novembre 2026, renoncer à la délégation « vie scolaire, jeunesse » et conserver uniquement les délégations « CCAS, dynamique associative et communication ».

Mme DARNAJOU NACHON souhaite néanmoins rester membre de la commission scolaire.

Monsieur le maire modifiera l'arrêté de délégation en ce sens.

Il n'y a pas d'incidence sur le tableau des élus, Madame DARNAJOU NACHON Marie reste deuxième adjointe en charge de la dynamique associative, de la communication et du CCAS.

M. le maire propose au conseil municipal de reprendre la délégation « Vie scolaire, jeunesse ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE

Autorise M. Le maire a modifié l'arrêté de délégation de

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20261026-DELIB_2026_56-DE

Mme DARNAJOU NACHON

Autorise M. le maire à reprendre la délégation « vie scolaire, jeunesse »

Pour extrait certifié conforme,
Le 28 octobre 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES

